

SOCIÉTÉ



PHOTO JACQUES NADEAU

Accepter de changer, éviter de vieillir

C'est uniquement par convention qu'on dit que les personnes de 65 ans et plus sont âgées. Dans les faits, l'incapacité réelle ne se fait sentir que vers 76-78 ans.

Page B-1

Soucy-Brousseau renonce provisoirement à présider la CECM

Caroline Montpetit

LA PRÉSIDENTE de la CECM, Mme Denise Soucy-Brousseau, a annoncé hier qu'elle abandonnait temporairement la présidence de la CECM, en raison du conflit qui l'oppose depuis plusieurs mois à son directeur général, M. Laurent Portugais.

Mme Soucy-Brousseau a pris cette décision dans l'attente d'une intervention du ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé, prévue pour lundi, pour mettre un terme à ce différend.

« Depuis que j'assume la présidence de la CECM, je n'ai reçu aucun support ni aucune collaboration de mon directeur général, il m'est devenu impossible d'assumer mes fonctions dans un tel climat, a déclaré Mme Soucy-Brousseau hier soir à Montréal.

Faisant allusion au directeur général de la CECM, Mme Soucy-Brousseau a ajouté qu'elle « ne voulait plus travailler avec des gens plus préoccupés de leurs intérêts personnels que de la gestion de l'organisme ».

« Je prends également cette décision pour ma famille, a précisé la présidente de la CECM, dont mes deux enfants qui fréquentent les écoles de la CECM. Et je souligne que le rôle politique est bien ingrat devant les médias ».

Mme Soucy-Brousseau conserve son siège de commissaire du Regroupement scolaire confessionnel dans le district de Nouveau-Rosemont, et c'est la vice-présidente de la CECM, Mme Rollande Pelletier, qui assumera la présidence de l'Assemblée des commissaires en son absence.

Rappelons que le directeur général a porté plainte, il y a quelques semaines, contre la présidente au procureur général du Québec, pour fabrication et usage d'une fausse facture, provenant d'un souper de 390 \$ consommé le 4 janvier au restaurant Le Castillon, à Montréal.

Plus tôt cette semaine, M. Pagé a annoncé qu'il envisageait trois possibilités pour mettre un terme à la crise qui sévit à la CECM, soient la nomination d'un observateur délégué par le ministre de l'Éducation à la

Voir page A-4: Soucy-Brousseau

Les organisateurs du 350e de Montréal s'engagent toujours à éviter un déficit

Isabelle Paré

DANS UN AN jour pour jour, le Port et la montagne sonneront le coup d'envoi des fêtes du 350e anniversaire de Montréal lors d'un immense spectacle son et lumière dans le Vieux-Port, et d'un défilé carnavalesque dans la nuit qui s'achèvera à la lueur d'un feu d'artifice au-dessus du mont Royal.

Demeurés muets sur leurs projets jusqu'à présent, les organisateurs des fêtes du 350e anniversaire de Montréal ont enfin levé le voile, hier, sur une partie importante des célébrations qui marqueront, dans un an, l'anniversaire de fondation de la Métropole et dont la facture doit s'élever à 54 millions \$.

Un budget que le président de la Corporation des fêtes de 1992, M. Patrick Kenniff, s'est promis encore une fois hier de respecter à la lettre, malgré les rumeurs qui continuent de courir sur les difficultés de financement de l'événement. « Je reste

conforme à mes engagements de ne pas faire de déficit. Il ne faut pas faire l'autopsie d'un corps déjà vivant, il y a beaucoup de prophètes de malheur. Nos démarches vont bon train auprès des commanditaires et nous prévoyons avoir terminé cette phase en juin », a-t-il indiqué. Forte des subventions de 38 millions \$ venues d'Ottawa, de Québec et de la Ville de Montréal, la Corporation doit aller puiser 20 autres millions \$ auprès du secteur privé et à l'aide de la vente de matériel promotionnel.

« Il n'est pas non plus question d'aller chercher des sous dans les poches des Montréalais par le biais de la billetterie », a insisté M. Kenniff, soulignant que ce type de revenus serait plus que secondaire.

Le signal de départ des 150 jours de festivités orchestrées par la Corporation sera donnée la fin de semaine des 15, 16 et 17 mai l'année prochaine, dates où les premiers colons ont mis le pied à Montréal en 1642. Selon Patrick Kenniff, on a

Voir page A-4: Organisateurs

Un premier député libéral annonce qu'il votera contre la loi Rémillard

Le projet de loi fait de Bourassa le seul maître du jeu; Parizeau fulmine

Michel Venne

de notre bureau de Québec

UN PREMIER député libéral, le fédéraliste Russ Williams, a annoncé hier soir qu'il votera contre le projet de loi déposé le jour même et qui prévoit la tenue d'un référendum sur la souveraineté en 1992. Le projet de loi fait pourtant du premier ministre Robert Bourassa le seul maître du débat constitutionnel à l'Assemblée nationale.

Des « considérants » inscrits dans le préambule de la loi 150 précisent

en effet explicitement qu'il existe à côté de la souveraineté la voie du « renouvellement en profondeur du fédéralisme » et reconnaît que « le gouvernement du Québec conserve

tres ont fait bondir le chef de l'opposition, M. Jacques Parizeau, pour qui « il est évident que le gouvernement ne veut pas en faire de référendum sur la souveraineté », se ménageant

composition et le fonctionnement des commissions créées par la loi et chargées, pour l'une, d'étudier toute question relative à l'accession du Québec à la souveraineté, pour l'autre, d'évaluer les offres fédérales.

Le député de Nelligan, l'un des rares candidats anglophones rescapés de la vague du Parti Égalité dans l'ouest de Montréal aux élections de 1989, en convient. Ce qui le turlupine, c'est que la loi oblige légalement le gouvernement (dont la préférence est pourtant le maintien de la fédération canadienne) à tenir un réfé-

Voir page A-4: Un premier

Le texte intégral du projet de loi : page B-10

en tout temps sa pleine faculté d'initiative et d'appréciation des mesures favorisant le meilleur intérêt du Québec ».

Ces quelques paragraphes et d'au-

ici et là toutes les « portes de sortie politiques pour ne pas le tenir, le reporter ou changer la nature de la question ». Le chef du gouvernement garde aussi « la main haute » sur la

Rocard consent au divorce avec Mitterrand

Édith Cresson devient la première femme à accéder à Matignon



d'après AFP et Reuter

PARIS — Édith Cresson, une fidèle du président François Mitterrand, est devenue hier la première femme premier ministre en France en succédant à Michel Rocard, qui a consenti au « divorce à l'amiable » avec le chef de l'État.

La passation de pouvoirs entre Michel Rocard et Édith Cresson a lieu aujourd'hui. Le nouveau gouvernement devrait être formé d'ici la fin de la semaine.

C'est à la demande du chef de l'État que Michel Rocard a présenté sa démission, a-t-on assuré dans son entourage à Matignon. « Rocard a été loyal jusqu'au bout. On lui demande de démissionner, il démissionne », a dit l'un de ses conseillers.

Michel Rocard « part sans amertume ni rancœur », a-t-il ajouté. « Il quitte une fonction passionnante le front haut mais pas forcément le cœur léger ».

L'échange de lettres entre le président François Mitterrand et le premier ministre Michel Rocard confirme que l'initiative du « divorce à l'amiable » au sein du couple du pouvoir exécutif revient au chef de l'État.

« Vous avez bien voulu me faire part de votre intention de former un nouveau gouvernement », écrit le premier ministre dans sa lettre de démission remise hier midi au chef de l'État.

Michel Rocard écrit à Mitterrand que même si la tâche qui lui avait été confiée est « inachevée », elle est « largement avancée dans de nombreux domaines ».

Le rival de François Mitterrand peut désormais mettre le cap sur les présidentielles de 1995.

Quelques minutes après l'annonce de l'Élysée, l'Assemblée nationale a suspendu ses travaux. Une douzaine de ministres du cabinet sortant étaient présents sur les bancs du gouvernement lorsque le président de l'Assemblée, Laurent Fabius, a annoncé que la séance ne pouvait avoir lieu.

Dans la salle des colonnes du Palais-Bourbon, les formules « coup médiatique », « femme de caractère », « politique de fermeté », « coup de barre à gauche » reviennent.

Voir page A-4: Rocard

Une fidèle du président

Sylviane Tramier

Correspondante du DEVOIR à Paris

LA PREMIÈRE femme à accéder à Matignon aime bien prêcher par l'exemple. Ministre du Commerce extérieur en 1983, on l'a vue circuler dans Paris sur un deux-roues de marque française pour montrer qu'elle le trouvait supérieur au concurrent japonais. Spécialiste des dossiers industriels, cette diplômée des HEC (Hautes études commerciales) est l'infatigable championne des produits français face à « l'invasion nipponne ».

Que ce soit pour le TGV ou l'automobile, Mme Édith Cresson estime qu'il y a des combats à mener pour arracher les marchés. C'est d'ailleurs la mollesse de la politique industrielle de la France qu'elle

avait invoquée pour expliquer sa démission en 1990 de son poste de ministre déléguée aux Affaires européennes du gouvernement Rocard.

Expliquant son choix dans une allocution télévisée, le président Mitterrand a entonné l'hymne de l'Europe du grand marché, dans laquelle la France, avec des entreprises industrielles puissantes, se hisserait au niveau de l'Allemagne. « Nous devons mobiliser nos énergies, rassembler nos efforts, préparer notre pays à cette étape décisive, a-t-il dit. Il n'y a pas de temps à perdre pour muscler davantage notre économie, porter nos industries au plus haut tout en préservant nos équilibres financiers. » Mme Édith Cresson jouit d'une grande considération dans le milieu des affaires. Le président du

patronat français, M. François Périgot, accueillait avec satisfaction la nouvelle de sa nomination. Elle semble donc tout indiquée pour accomplir les objectifs fixés par le président Mitterrand.

Mais, ce n'est pas là le seul atout qui l'a conduite à la tête du gouvernement. Outre son image de battante, Mme Édith Cresson a l'avantage d'être une fidèle de la première heure du président Mitterrand. Elle a participé en 1965 à la première campagne présidentielle Mitterrand et, depuis son adhésion au Parti socialiste, elle n'a jamais mesuré ses appuis à François Mitterrand qui lui, de son côté, a favorisé son ascension dans la machine du parti. Chargée des jeunes et des étudiants au secré-

Voir page A-4: Fidèle

LE SILENCIEUX

Le Dictionnaire du marginal

LA PENSÉE du jour : L'éducation fait état de ce qu'elle ajoute, mais se tait sur ce qu'elle ampute.

Vieillard. — Enfant qui a mal d'avoir grandi.

Contribuable. — Victime d'une erreur fiduciaire, condamné à payer à la société d'État une dette contractée par d'autres.

Amour. — Dans une chansonnette, le seul mot qui rime avec « toujours », parce qu'il ne peut pas le faire avec « éphémère ».

Tradition. — Tortue à qui on a coupé les pattes.

Spécialiste. — Expert dont le savoir, sur un point précis, est d'autant plus profond qu'il est borné.

ALBERT BRIE

CAHIER SPÉCIAL

ENVIRONNEMENT

PARUTION LE 24 MAI DANS LE DEVOIR

Énergie et protection de l'environnement se conjuguent-ils? À l'heure des projets de développement de la Baie James, Le Devoir pose la question.

Réservation publicitaire: 842-9645
Date de tombée: 16 mai

Québec se donne un droit de regard accru sur l'enseignement privé

Les députés auront une quinzaine de projets de loi à adopter avant l'été

Gilles Lesage

de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT se donne un droit de regard accru sur l'enseignement privé sous toutes ses formes, en vertu du projet de loi 141 présenté hier à l'Assemblée nationale par le ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé. Il se propose de faire adopter le projet au cours de la session de l'automne prochain.

Ce projet est au nombre de la quinzaine que le gouvernement a présentés hier aux députés, en vue de les faire adopter, pour la plupart, avant l'ajournement estival.

Le projet 141 détermine notamment les pouvoirs de réglementation du gouvernement, du ministre de l'Éducation et du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science. Il accorde à ces deux derniers titulaires un pouvoir d'inspection et d'enquête.

Le projet remplace l'actuelle loi sur l'enseignement privé et s'appli-

que à tout établissement d'enseignement privé, de quelque ordre ou genre que ce soit. Il faudra être titulaire d'un permis pour exploiter un établissement d'enseignement privé.

Le projet établit les règles applicables au contrat de services éducatifs par lequel l'exploitant d'un établissement d'enseignement privé s'engage envers une personne physique, le client, à fournir des services éducatifs ou des services accessoires, moyennant un prix que le client s'oblige à lui payer.

Les deux titulaires de l'enseignement auront le pouvoir d'agréer, aux fins des subventions, après consultation de la Commission consultative de l'enseignement privé, l'établissement de l'exploitant qui en fait la demande par écrit.

Le projet assure aussi la continuation, sous son nom, de l'existence de la Commission consultative de l'enseignement privé, pourvoit à son organisation et détermine ses fonctions et pouvoirs. D'autre part, en vertu du projet de loi 139 modifiant la loi sur

l'instruction publique, le gouvernement sera habilité à prendre, de sa propre initiative, un décret pour réunir, annexer ou diviser les territoires des commissions scolaires, retirer une commission scolaire d'une commission scolaire régionale ou mettre fin à l'existence d'une commission scolaire régionale.

Pour sa part, en présentant le projet de loi 143 sur la qualité de l'environnement, le ministre, M. Pierre Paradis, vise une intervention adéquate en matière de dépollution industrielle. Il estime que le gouvernement disposerait alors d'outils légaux pour contrôler les rejets des entreprises dans l'eau, l'air et le sol.

Le projet modifie le Programme de réduction des rejets industriels (PRRI), lequel vise à réduire, d'ici l'an 2000, de 75 %, les rejets générés par un groupe de quelque 600 établissements industriels qui produisent à eux seuls 80 % de l'ensemble des rejets. Le projet facilite l'application de la loi actuelle, surtout en regard de l'attestation d'assainissement.

De plus, de nouvelles sanctions sont ajoutées aux dispositions pénales qui existent déjà. Ainsi, une peine est prévue en cas de non-respect du programme correcteur, lequel constitue une nouvelle obligation pour l'entreprise. Il y a aussi une nouvelle sanction si un titulaire ne soumet pas sa demande d'attestation dans les délais prévus.

Le ministre pourra imposer aux entreprises visées un plan de gestion des déchets provenant de leur production.

En vertu d'un autre projet, le 146, le gouvernement ajuste, à la hausse évidemment, le montant des amendes prévues dans plusieurs lois administrées sur le plan pénal par le procureur général du Québec. Cet ajustement est effectué, sous réserve d'arrondissements, en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation depuis, dans la plupart des cas, l'année 1986. Les hausses sont donc fort substantielles dans plusieurs cas.

Pour sa part, le ministre Yvon Pi-

cotte présente le projet de loi 142, une réforme du régime fiscal applicable aux fermes, à compter de 1992. Le gouvernement pourra rembourser, à certaines conditions, une partie du montant des taxes foncières municipales et scolaires et des compensations pour services municipaux affectant une exploitation agricole enregistrée auprès du ministre. En contrepartie, le projet supprime certains privilèges fiscaux.

Quant au projet de loi 151, il modifie la loi sur les accidents du travail dans le but de revaloriser les indemnités pour incapacité temporaire. Il accorde aussi à la Commission (CSST) un pouvoir réglementaire afin de permettre la revalorisation des programmes de stabilisation économique, de stabilisation sociale et d'indemnités de réadaptation.

Un autre projet de loi, le 147, modifie la loi sur la probation et sur les établissements de détention, dont le titre est remplacé par celui de loi sur les services correctionnels. Il établit de nouvelles règles concernant l'ad-

missibilité des détenus à l'absence temporaire, et le reste.

Parmi les autres projets présentés hier, il y a également les suivants :

- le projet de loi 149 sur le plafonnement provisoire de la rémunération dans le secteur public, reportant de six mois la date de révision des taux et échelles de salaires, ainsi que des primes applicables aux salariés des organismes publics, aux cadres, aux juges, aux députés, aux professionnels de la santé;

- le projet de loi 145 faisant suite aux mesures législatives annoncées mardi par le ministre Claude Ryan concernant les finances municipales;

- le projet de loi 152 reportant à nouveau de six mois, soit jusqu'au 1er novembre prochain, la reprise des travaux de la Commission de la représentation électorale, concernant la consultation des députés, des citoyens et des organismes intéressés;

- le projet de loi 148 porte de 285 à 290 le nombre de juges de la Cour du Québec;

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Un premier

rendum sur la souveraineté et sur rien d'autre.

En début de soirée, hier, M. Williams a téléphoné à des journalistes de la presse anglophone principalement, pour les avertir qu'il ne pouvait accepter cette contradiction dans le texte de la loi et qu'il voterait contre. Il a été impossible de savoir si d'autres de ses collègues allaient voter de la même façon. L'on sait toutefois que plusieurs députés libéraux fédéralistes ont montré leur mécontentement ces derniers jours. Leur crainte est que l'appel d'offres pour un nouveau partenariat de nature constitutionnelle, implicite dans le projet de loi, ne soit pas entendu.

M. Williams a dit qu'il n'avait jamais voté pour quelque chose en quoi il ne croyait pas. Il ne croit pas que la souveraineté soit la solution pour le Québec. Il préfère le dire tout de suite. Dire aussi qu'il n'est pas prêt lui, comme d'autres le sont au sein du Parti libéral, à se rendre jusqu'à cette extrémité si la prochaine ronde de négociations avec le reste du Canada échoue. Il ne quittera pas pour autant le Parti libéral. Il pense au contraire qu'il pourra y être plus utile s'il dit clairement à quelle enseigne il loge.

Le projet de loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec a été déposé hier après-midi à l'Assemblée nationale par le ministre délégué aux Affaires canadiennes Gil Remillard. Le premier ministre était absent de la Chambre au moment de la présentation qui n'a donné lieu à aucune réaction de la part des députés. Le projet de loi 150 a été déposé dans la même indifférence que celui sur l'indépendance des amendes imposées pour certains délits.

L'essence du texte législatif respecte en tout point les recommandations de la Commission Bélanger-Campeau. Sauf que le gouvernement a inscrit dans le préambule quatre attendus qui reflètent le contenu de l'addenda annexé au rapport de la commission par le premier ministre. Ces paragraphes précisent que le

gouvernement conserve toute sa marge de manoeuvre, comme on s'y attendait, que l'Assemblée nationale est souveraine pour « décider de toute question référendaire et adopter les mesures législatives appropriées ».

L'article 1 de la loi Remillard prévoit la tenue d'un référendum sur la souveraineté soit entre le 8 juin et le 22 juin, soit entre le 12 octobre et le 26 octobre 1992. Le résultat du référendum a pour effet, s'il est favorable à la souveraineté, « de proposer que le Québec acquière le statut d'État souverain un an, jour pour jour, à compter de la date de sa tenue ».

Les articles suivants décrivent le mandat des commissions parlementaires spéciales qui seront créées. Le préambule précise qu'elles devront « assurer l'égalité de compréhension de tous tant à l'égard des changements nécessaires pour rendre acceptable au Québec le système fédéral canadien qu'à l'égard d'une juste définition de la souveraineté et de ses implications politiques, économiques, sociales et culturelles ».

Chaque commission sera composée de 16 membres : 11 libéraux (dont le premier ministre et le ministre Remillard), quatre péquistes (dont M. Parizeau) et un représentant du Parti Égalité. Le président de chacune des deux commissions sera un libéral, nommé par le premier ministre. Il n'y aura pas de vice-président (cela choque M. Parizeau qui croyait, comme cela est le cas pour les commissions permanentes de l'Assemblée nationale, que ces postes seraient confiés à des membres de son parti). Et la loi confère à M. Bourassa le pouvoir de décider du moment de la cessation d'existence de l'une ou l'autre commission. Le texte de loi précise que « les commissions cessent d'exister s'il y a dissolution de l'Assemblée nationale », c'est-à-dire si des élections sont déclenchées entre-temps par M. Bourassa.

Cette situation reflète une « intrusion abusive » du pouvoir exécutif dans les affaires parlementaires, s'est insurgé M. Parizeau. Ce dernier a promis de « ne pas laisser passer ça sans de solides débats », pas plus qu'il « ne peut accepter » de laisser dans la loi s'ouvrir des portes politiques qui permettraient au gouvernement de ne pas tenir de référendum sur la souveraineté.

S'il proposera des amendements à ces égards, le chef péquiste doit toutefois reconnaître que la loi Remillard correspond, dans son économie générale, au consensus dégagé par la Commission Bélanger-Campeau. C'est ainsi que les péquistes voteront « pour » le projet de loi. Les quatre députés du Parti Égalité voteront « contre ».

Les deux commissions qui seront créées siégeront en public et seront dotées d'un secrétariat commun. Elles pourront siéger 15 jours après l'adoption du projet de loi (fin juin), ce qui nous mène à la mi-juillet. Le ministre Remillard souhaite qu'elles se réunissent au moins une fois avant les vacances et qu'elles se mettent en branle formellement en septembre.

En principe, la Commission d'étude sur toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle ne peut examiner que des offres qui « lient formellement » le gouvernement du Canada et les autres provinces. Ces offres formelles ne viendront pas avant mars ou avril

1992, selon le Discours du trône lu lundi aux Communes à Ottawa. M. Remillard n'en disconvient pas, mais il affirme que cette commission pourra entre-temps déterminer les critères qui lui permettront de juger de la recevabilité d'une offre à la lumière des revendications historiques du Québec. Elle pourra également se pencher sur les propositions informelles qu'Ottawa soumettra à la consultation en septembre. Le ministre n'a pas exclu la possibilité que la commission québécoise collabore avec celle mise sur pied par le gouvernement fédéral dans les prochains mois. « La question est hypothétique », s'est-il borné à dire.

◆ Fidèle

ariat national du Parti socialiste, elle affronte son premier test électoral en 1975. Sans succès. Élu maire socialiste de la petite ville de Thuré en 1977, elle est de nouveau battue aux législatives de 1978. Député européen en 1979, elle remporte enfin une victoire aux législatives de 1981, en même temps qu'est porté au pouvoir son parti.

Aussitôt arrivé à l'Élysée, le président Mitterrand fait appel à elle. Il lui confie un poste des plus difficiles : l'agriculture. Là aussi, elle était la première femme, en France, à occuper la fonction de ministre de l'Agriculture. Ses démêlés avec le puissant (et remuant) Syndicat des exploitants agricoles sont passés à l'histoire. « La misogynie et le conservatisme des agriculteurs français étaient tels, a-t-elle raconté récemment, que leur donner pour ministre une femme, socialiste de surcroît, relevait presque de la provocation ».

En 1983, elle est nommée au Commerce extérieur. C'est un certain Michel Rocard qui la remplacera à l'Agriculture. En 1990, quand elle démissionne du gouvernement Rocard, elle précise : « Je ne quitte pas le président. » Après trois ans d'une association quelque peu forcée avec un premier ministre qui était aussi un rival, M. François Mitterrand va pouvoir se reposer sur une personne qui partage sa vision et sa conception du socialisme. Politiquement, cela présente l'intérêt de souder l'équipe Élysée-Matignon en vue des prochaines échéances électorales, les élections régionales de 92, les législatives de 1993.

À l'Assemblée nationale, la nomination de Mme Cresson a été saluée par un certain nombre de politiciens d'un « Ça va à gauche ».

En effet, beaucoup s'attendent à ce que le nouveau premier ministre s'attaque de manière plus directe aux inégalités sociales et au chômage, que le président Mitterrand l'a lui-même reconnu, sont les points sombres de son décennat. Pour regagner un électorat de gauche, Mme Cresson pourrait renouer avec une politique sociale plus traditionnelle de son parti. Connue pour être une politicienne de conviction, elle pourrait tenter de combler ce qu'on a appelé le *déficit social* de la présidence Mitterrand.

◆ Organisateur

choisi de faire de ces 150 jours de fête un feu roulant d'événements tout au cours de l'été.

Le 16 mai 1992, les Montréalais seront invités dans le Vieux-Port à un « super spectacle » son et lumière, véritable voyage dans le passé, auquel participeront plus d'une centaine d'acteurs et de figurants. Cette fresque historique, qui aura pour toile de fond la façade du Marché Bonsecours, retracera les grands moments de l'histoire montréalaise.

Point culminant de ces fêtes d'ouverture, la « Grande nuit de Montréal » donnera lieu le samedi soir à un défilé carnavalesque de nuit qui ira du fleuve à la montagne, dont la célèbre croix éternuera un nouvel éclairage. Au même moment, 15 000 jeunes issus de divers quartiers de la Ville convergeront vers le mont Royal lors d'une procession aux flambeaux dont le point d'orgue sera un imposant feu d'artifice sur la montagne. Le lendemain, une grande messe commémorative sera célébrée à la Basilique Notre-Dame où l'Orchestre symphonique de Montréal exécutera en première le *Te Deum* de Berlioz accompagné d'un chœur de 250 voix.

Revampé et ouvert au public, le Marché Bonsecours sera d'ailleurs le centre névralgique des fêtes pendant tout l'été et accueillera l'un des volets de l'importante exposition « Montréal et son histoire », qui se tiendra simultanément dans quatre musées montréalais.

Ces jours de fiesta s'achèveront le 15 octobre — date marquant le 500e

anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb — sur le site du Parc olympique. Outre le Vieux-Port et les installations olympiques, le Square Berri, la Place des Arts et le Parc des Îles abriteront les principaux événements de ces 150 jours de célébrations dont la programmation détaillée doit être dévoilée à l'automne.

La Corporation ignore toujours quelles seront les retombées économiques et le nombre de visiteurs drainés par l'événement. « Nous savons déjà que les fêtes de 1992 auront entraîné des retombées d'un demi-milliard \$ en terme d'investissements dans des équipements nouveaux », a toutefois soutenu pour sa part M. Petit, président de la Corporation.

Par ailleurs, même si les fêtes de la fondation de Montréal, subventionnées en partie par Ottawa, coïncideront avec celles du 125e anniversaire du Canada, il n'est aucunement question de faire valoir l'unité canadienne lors de ces événements, a rétorqué M. Petit, contrairement à ce que laissait entendre le ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark.

Pour l'heure, plus de 162 projets, sur les 500 soumis, ont reçu le feu vert des organisateurs. Plusieurs ont un caractère historique, mais l'avant-garde et la technologie auront une place de choix dans le programme. Le groupe Promexpo présentera une importante exposition sur les transports, tandis que six artistes montréalais, dont Robert LePage, François Girard et Michel Lemieux, seront invités à présenter leur vision du Montréal d'hier et de demain à l'aide d'installations vidéo.

◆ Rocard

naient le plus souvent dans la bouche des députés.

Edith Cresson, 57 ans, est considérée comme une « femme de conviction » par ses camarades du Parti socialiste, une « Thatcher de gauche », selon l'un d'eux. « Nous voilà avec un bon cabinet de guerre », a ironisé un ministre hier après-midi.

Elle avait quitté le ministère des Affaires européennes le 2 octobre dernier, estimant que « la puissance politique de la France risquait de s'affaiblir faute d'une mobilisation industrielle ».

« Il y a une guerre économique mondiale, la France ne la mène pas », avait-elle alors déploré.

L'image de gauche du nouveau chef du gouvernement a déjà suscité des réactions hostiles dans l'opposition, notamment chez les centristes, très courtisés par Michel Rocard.

L'UDF André Rossinat a lancé : « Le système Rocard, tantôt avec les communistes, tantôt avec les centristes, c'est terminé ».

Quant au Parti communiste, il a immédiatement saisi l'occasion du divorce Mitterrand-Rocard pour souhaiter la constitution d'un gouvernement d'union de la gauche, semblable à celui des débuts du premier septennat de François Mitterrand.

Un lendemain de la guerre du Golfe, François Mitterrand, au plus fort de sa popularité, avait promis à la France un « nouvel élan ».

À l'occasion du 10e anniversaire de son élection à la présidence, il avait regretté de ne pas avoir pu suffisamment réduire les inégalités sociales. Pendant les trois années que Michel Rocard a passées à Matignon, les occasions de friction avec le chef de l'État ont été nombreuses sur ce terrain.

Edith Cresson présente par ailleurs l'avantage pour François Mitterrand d'être restée à l'écart des luttes internes au sein du PS pour sa succession, notamment lors du congrès de Rennes de mars 1990.

Le changement de premier ministre n'a guère eu de répercussions sur les marchés financiers français qui attendent l'arme au pied la composition du gouvernement d'Edith Cresson, et surtout le nom de son ministre de l'Économie, avant de prendre position.

Les relations Mitterrand-Rocard semblaient s'être détériorées ces derniers mois.

Le 5 mai dernier, le chef du gouvernement avait lui-même insisté à la radio sur sa « loyauté » et affirmé obéir sans hésitation aux « injonctions » de François Mitterrand.

Celui-ci a cependant préféré changer de premier ministre pour donner à la France le « nouvel élan » promis le 3 mars.

Le chef de l'État avait commencé à manifester son irritation vis-à-vis de la politique intérieure de Michel Rocard à l'occasion des manifesta-

Bourassa boude le Musée de Québec

Jocelyne Richer

QUÉBEC — Le premier ministre Robert Bourassa ne sera pas à Québec ce soir pour présider à la renaissance du Musée de Québec qui rouvre ses portes. Plus fêru d'économie que de culture, il a préféré laisser sa place à la vice-première ministre Lise Bacon et être plutôt à Montréal pour rencontrer les dirigeants du Conseil du patronat.

Fermé au public depuis neuf mois, transformé en chantier de construction depuis deux ans, le temple qui a pour mission de conserver et d'exhiber deux siècles de création québécoise peut enfin, à nouveau, accueillir le regard des visiteurs.

Mais avant de s'offrir au grand public, à compter de samedi, le musée rajouté et agrandi du Parc des Champs-de-bataille doit se donner en pâture, ce soir, aux politiciens, muséologues, architectes, fonctionnaires, artistes et autres personnages-clés ayant facilité ou façonné l'avènement de son second début.

Il s'agit de 2500 à avoir le privilège, avant tout le monde, d'arpenter le Grand Hall ultramoderne, pour fuireter ensuite dans l'une ou l'autre des 13 salles d'exposition aménagées dans le Pavillon Gérard-Morisset (l'ancien musée) et le Pavillon Bailly, prison désaffectée qui libère de la noircure, notamment, la collection de l'ex-premier ministre Maurice Duplessis.

Le milieu politique québécois y sera représenté en force. Plusieurs ministres, dont MM. Gil Remillard,

Gérard-D. Lévesque, Christos Sirros, Albert Côté, Yvon Picotte et, bien entendu, Liza Frulla-Hébert, aux Affaires culturelles, ont confirmé leur présence. C'est cependant la vice-première ministre et ministre de l'Énergie et des Ressources, Mme Lise Bacon, qui représentera le gouvernement en l'absence de M. Bourassa. Mme Bacon était incidemment ministre des Affaires culturelles quand, en octobre 1987, le gouvernement avait annoncé l'octroi de 26 millions \$ pour l'agrandissement et l'aménagement du Musée du Québec.

Invité à honorer de sa présence l'inauguration du musée, M. Bourassa a fait savoir qu'il avait d'autres engagements, et serait disponible pour l'événement... à compter du mois de juillet. La directrice générale de l'institution, Mme André Laliberté-Bourque, a jugé ce délai de deux mois trop long, le musée étant fin prêt et fermé depuis déjà neuf mois. « On ne pouvait pas se permettre de priver plus longtemps le public de l'accès au musée », a expliqué Mme Laliberté-Bourque. On a donc procédé sans lui.

Il faut remonter à l'automne 1988 pour voir le premier ministre Bourassa assister à l'inauguration d'un équipement culturel majeur : le Musée de la civilisation, également à Québec.

Le gouvernement fédéral, quant à lui, sera représenté par le président du Conseil du Trésor, M. Gilles Loiselle. Ni le nouveau ministre des Communications, M. Perrin Beatty, ni l'ancien, M. Marcel Masse, n'ont confirmé leur présence.

◆ Soucy-Brousseau

table des commissaires, l'affectation d'un médiateur dans le litige, ou la mise en tutelle de la CECM.

M. Pagé a dit qu'il voulait intervenir et il l'a invité fortement à aller de l'avant avec ce projet, a ajouté Mme Soucy-Brousseau. Je ne crois pas que l'ensemble des problèmes soit dû à mes quelques mois de présidence. Le directeur général aura à se justifier de sa gestion. Si des irrégularités sont découvertes, je répondrai. Je n'ai rien à cacher », a-t-elle dit.

Au bureau de M. Pagé, l'attachée de presse du ministre, Mme Dominique Fortin, a confirmé que le ministre restait sur ses positions dans ce dossier, et que sa décision finale devait être prise lundi.

« Le ministre estime qu'il doit intervenir dans ce dossier et il le fera », a simplement ajouté Mme Fortin.

Pour sa part, le directeur général de la CECM, M. Laurent Portugais, a affirmé hier que la décision de Mme Soucy-Brousseau était la seule « possible dans les circonstances ». M. Portugais s'est dit également prêt à recevoir un observateur du ministre de l'Éducation, pour mesurer la gestion de la CECM.

« L'administration de la CECM est transparente, et la situation financière de l'organisme est excellente, de préciser M. Portugais. Je ne crois pas que les écoles aient été touchées par le conflit. Quant à la médiation, elle aurait favorisé un rapprochement entre les parties. Il y a eu un problème de communication entre la présidente et moi. Une mise en tutelle se justifie d'autre part lorsque la loi n'est pas respectée. Cela impliquerait qu'un tuteur remplacerait, durant une période donnée, le conseil des commissaires dans ses fonctions ».

De son côté, le président du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO), M. Yves Poulin, a de nouveau réclamé hier une enquête spéciale sur l'ensemble des allégations portées par M. Portugais contre sa présidente, au cours des derniers mois.

M. Poulin s'est dit toutefois confiant que le climat s'assainirait sous peu à la table des commissaires de la CECM.

« Nous reconnaissons qu'il revient au parti au pouvoir de gérer la CECM, a-t-il dit, au nom du MEMO. Or, depuis quelques mois, nous avons assisté à un blocage systématique des débats. Mme Soucy-Brousseau a dit aujourd'hui qu'elle abandonnait temporairement la présidence, nous estimons qu'elle devrait la quitter pour de bon », a-t-il dit.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC

Fondée en 1992

55 St. Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3K2
Télé: 05 269556
Fax: (514) 845 7874
Tel: (514) 987 6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

SWABEY OGILVY RENAULT

AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Canada H3A 3C8
(514) 845-7126, Téléc: 05-24355
Facsimilé (514) 288-8389

MONTRÉAL OTTAWA

PHOTOCOPIES URGENTES?

En noir? En couleurs? De qualité? À bas prix? Vite faites? Toutes grandeurs? Alors, adressez-vous à :

SCRIBEC 385-9400, 45, RUE JARRY EST
8h30 à 20h, Samedi 10h30 à 16h



«C'est maintenant officiel. La première offre publique d'actions de Petro-Canada est amorcée.»

«C'est ce que j'ai entendu moi aussi. Y a-t-il des restrictions?»

«Comment puis-je obtenir tous les détails?»

«Et si je n'ai pas mon propre courtier inscrit?»

«Le numéro ci-dessous?»

«Je le sais. Selon ce que j'ai entendu, les actions sont offertes à l'ensemble des Canadiens.»

«Oui. Le gouvernement du Canada veut donner à tous les Canadiens l'occasion de devenir actionnaires. C'est pourquoi aucun particulier ne pourra détenir plus de 10 % des actions et que la participation étrangère totale sera limitée à 25 %.»

«Pour obtenir plus de renseignements et te procurer le prospectus provisoire, communique avec ton conseiller en valeurs inscrit.»

«Tu peux téléphoner sans frais à un numéro spécial et parler directement à un courtier inscrit.»

«C'est exact.»



Pour plus de renseignements, communiquez avec votre courtier ou téléphonez au numéro ci-dessous.

1.800.567.3993

Vous pouvez obtenir un prospectus provisoire en écrivant à l'adresse, dans votre province, indiquée ci-dessous :

Burns Fry Limitée Richardson Greenshields du Canada Limitée ScotiaMcLeod Inc.	RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc. Corporation Gordon Capital Lévesque Beaubien Geoffrion Inc. Midland Walwyn Capital Inc.	Wood Gundy Inc. Nesbitt Thomson Inc. Les Valeurs Mobilières Toronto Dominion Inc.
Colombie-Britannique C.P. 2129, Suc. "A" Vancouver (C.-B.) V6B 3T5	Alberta C.P. 2828, Suc. "M" Calgary (ALB.) T2P 4M1	Saskatchewan C.P. 4616, Suc. "A" Regina (SASK.) S4P 3Y3
Ontario C.P. 8103, Suc. "A" Toronto (ONT.) M5W 1S8	Québec C.P. 6307 Montréal (QC.) H3C 3L2	Nouveau-Brunswick C.P. 8000, Suc. "A" Saint John (N.-B.) E2L 4X7
Nouvelle-Écosse C.P. 9316, Suc. "A" Halifax (N.-É.) B3K 5N5	Terre-Neuve C.P. 12985, Suc. "A" St. John's (T.-N.) A1B 3T5	Yukon C.P. 2828, Suc. "M" Calgary (ALB.) T2P 4M1
		Manitoba C.P. 25000, Suc. "A" Winnipeg (MAN.) R3C 3Y2
		Île-du-Prince-Édouard C.P. 1390 Charlottetown (Î. du P.-É.) C1A 7N1
		Territoires du Nord-Ouest C.P. 2828, Suc. "M" Calgary (ALB.) T2P 4M1

Un prospectus provisoire relatif à l'offre d'actions de Petro-Canada a été déposé auprès de la commission des valeurs mobilières ou de l'autorité similaire de chaque province et territoire du Canada. Cependant, il n'est pas encore dans sa forme finale aux fins d'un appel public à l'épargne. Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat, et ces titres ne peuvent être vendus ni faire l'objet d'un engagement dans aucune province ni aucun territoire avant que la commission des valeurs mobilières ou l'autorité similaire de la province ou du territoire en cause n'ait visé le prospectus définitif. Les actions de Petro-Canada n'ont pas été inscrites en vertu de la loi intitulée "Securities Act of 1933" des États-Unis et ne peuvent être offertes ni vendues aux États-Unis sauf en vertu des dispenses applicables des exigences des États-Unis en matière d'inscription.

LA VIE ECONOMIQUE

L'économie de l'ex-RDA montre des signes d'une timide reprise

Yacine Le Forestier
de l'Agence France-Presse

BERLIN — Plus de sept mois après la réunification, l'économie sinistrée de l'ex-RDA montre de premiers signes timides de reprise, mais l'avenir est encore sombre et le chômage, en pleine explosion, décourage la population.

« Nous sommes passés d'une situation catastrophique à une situation très mauvaise », résume un économiste de la Deutsche Bank, Ulrich Schroeder. « On aperçoit à l'Est les premières tâches claires sur un horizon sombre », ajoute-t-il.

Cet optimisme mesuré s'appuie sur un mini-boom en Allemagne orientale dans les services et surtout le secteur du bâtiment, moteur traditionnel de relance de l'activité, dans une région où l'état des voies de communication et des logements est déplorable après 40 ans de système planifié.

Les experts font également valoir que les privatisations s'accroissent après avoir longtemps piétiné. Sur plus de 8000 ex-sociétés d'Etat, près de 1600 ont été cédées au privé. Leurs acquéreurs ont garanti 324 000 emplois et se sont engagés à y investir plus de 55 milliards de DM.

Après plusieurs mois d'attentisme

prudent, les responsables prédisent aujourd'hui une reprise plus prompt que prévu. « Les choses progressent et l'espoir grandit que le déclin dans l'industrie se produise dès cette année », a estimé le vice-président de la Bundesbank, Helmut Schlesinger.

Fin avril dans un rapport commun, les cinq grands instituts de conjoncture allemands ont perçu pour la première fois des lueurs d'espoir à l'Est de l'Elbe, estimant que la situation s'améliorerait nettement en 1992. Ils se sont toutefois bien gardés de dater le moment où sera atteint le fond du gouffre.

« Une hirondelle ne fait pas le printemps », souligne un économiste de l'institut DIW de Berlin, Cord Schwardt. Le produit national brut (PNB) de l'ex-RDA devrait en effet enregistrer cette année une baisse spectaculaire de plus de 30 %, laissant la production industrielle à seulement 60 % de son niveau d'avant la chute du Mur de Berlin le 9 novembre 1989, avec des secteurs aux abois comme la chimie.

De même, si les investissements sont globalement en hausse, les investissements productifs restent faibles, les entrepreneurs ouest-allemands considérant davantage l'ex-RDA comme un juteux marché où écouler leurs produits. En outre, les sociétés étrangères rechignent à

franchir le rubicon.

Le chômage galopant est encore plus préoccupant. 9,5 % de la population active (8,3 millions de personnes) est officiellement sans-emploi, mais c'est en réalité un tiers de celle-ci qui est déjà partiellement ou totalement sans travail.

Et les grandes vagues de départ sont encore à venir cet été dans la fonction publique et certains secteurs clés comme la métallurgie. Des centaines de milliers de personnes y sont artificiellement maintenues « en attente » ou en report de licenciement, à grand renfort de subventions.

Le gouvernement a tablé mardi sur 1,5 millions de chômeurs fin 1991, mais certaines estimations parlent de 4 millions, soit un taux de chômage record de près de 50 %. « Le marché du travail va continuer à se dégrader sérieusement en 1992 et peu être après », pronostique M. Schroeder.

Après 40 années de régime communiste où le travail était obligatoire, cet effondrement suscite une résignation croissante dans la population et nourrit la contestation. Le chancelier Kohl en a fait vendredi dernier l'amère expérience à Halle, une région durement touchée, en recevant une volée d'oeufs pourris.

La terre divise les Roumains

Tania Enescu
de l'Agence France-Presse

BUCAREST — Les querelles familiales et de voisinage, qui se terminent parfois dans le sang, se multiplient dans les campagnes roumaines depuis l'adoption d'une nouvelle loi sur la terre, le 22 février dernier.

Cette loi vise à redistribuer aux anciens propriétaires, dans des limites très strictes, les terres avec lesquelles ils étaient entrés — de force — dans les coopératives agricoles de production, un processus qui s'était achevé en 1962.

Depuis mars dernier, pas moins de 10 meurtres et 15 tentatives de meurtre ont été enregistrés dans les campagnes, selon le commandant Ioan Bucur, responsable du bureau de presse de la police roumaine, sans parler des bagarres et agressions de toutes sortes liées à des litiges sur la propriété du sol.

Le 24 mars, la presse roumaine signalait un premier crime dans le département de Vaslui (Moldavie, est). Dumitru Negru, 57 ans, avait été tué pour quelques arpents de vigne par son voisin et ex-camarade d'école Constantin Bostanu.

Le 5 mai, dans le département de Braïla, dans la même région, Constantina Radu s'est suicidée en se jetant dans la rivière qui traverse son village, à la suite d'une dispute avec des parents sur le morceau de terre qui devait lui revenir, et les exem-

ples se multiplient.

« Les terres sont insuffisantes par rapport au nombre des demandes de restitution », indique le maire de Săcalaz, près de Timisoara (ouest).

Selon la loi, les paysans doivent recevoir les terres comprises dans les coopératives agricoles de production — qui sont démantelées — avec un maximum de 10 hectares par famille anciennement propriétaire. Mais l'Etat garde plus du tiers de l'ensemble des terres arables du pays, par le biais de sociétés « commerciales » restant sous sa coupe, dans lesquelles les anciens propriétaires pourront contrôler un maximum de dix hectares également, mais sous forme d'actions.

De nombreux conflits concernant la répartition du bétail sont également signalés.

Traditionnellement très attaché à sa terre, le paysan roumain paraît aujourd'hui désorienté. Il veut récupérer celle qui lui appartenait jadis, et ne veut pas entendre parler d'une autre, ni de distribution d'actions. La redistribution des terres se fait lentement, au détriment des semences, et de nombreux paysans ont tendance à se « faire justice » eux-mêmes en s'emparant de terres qui ne leur reviennent pas aux termes de la nouvelle loi, selon de multiples témoignages.

Dans la région de Maramures, qui jouxte l'URSS, au nord de la Roumanie, un conflit original oppose les habitants de plusieurs villages à l'administration locale, qui a attribué

d'autres trois de « leurs » pâturages. Plusieurs centaines de ces paysans, pour la plupart des bergers d'origine ukrainienne, se sont massés à la frontière soviétique pour « demander assistance » à leurs voisins du nord. L'affaire est remontée jusqu'à Bucarest, et le président Ion Iliescu a dû dépêcher sur place un de ses conseillers.

Selon le porte-parole du gouvernement, M. Bogdan Baltazar, sur une superficie arable totale de 9,5 millions d'hectares, 4 millions seulement avaient été ensemencés en automne dernier. Les semences de printemps ont considérablement tardé et il arrive souvent de voir dans la campagne des lopins de terre non cultivés, en raison de l'incertitude sur les titres de propriété ou de l'impossibilité de répartir de manière correcte le matériel des anciennes coopératives.

Pourtant, le paysan roumain apparaît généralement très désireux de travailler sa terre. « Je vais la retourner avec les ongles », déclare Ion Marin d'un village près de Giurgiu (sud), mais que je sache qu'elle est à moi.

En mars, la télévision roumaine avait présenté un reportage peu banal : Calin Florea, paysan d'un village du sud du pays, avait déterré son tracteur caché dans son jardin il y a 30 ans pour qu'il ne soit pas confisqué. « Il s'est bien préservé, je le mettrai au point et je travaillerai mes terres avec », a-t-il dit.

Tricil: nouvelles révélations de la SVP

Louis-Gilles Francoeur

LA COMPAGNIE Tricil, pendant 15 ans le principal éliminateur de déchets organiques dangereux avec son incinérateur, aurait ajouté des hydrocarbures dans les lagunes de Mercier qu'elle était sensée décontaminer et qui ont provoqué, depuis, la pire contamination des eaux souterraines au pays.

Cette accusation d'une gravité exceptionnelle a été portée hier par la Société pour vaincre la pollution (SVP) à partir d'une preuve élaborée à la suite du témoignage assermenté d'un ex-employé et de divers documents obtenus du ministère de l'Environnement. Le ministère a accordé à ces allégations suffisamment de crédibilité pour lancer sa police verte sur les pistes de l'informateur de la SVP. La découverte vendredi dernier de barils et d'échantillons — on parle maintenant de 27 barils et de 20 condensateurs — à l'endroit exact où cet employé les a vu enfouir dans les années 70 confère

à son témoignage une crédibilité exceptionnelle.

Au ministère, on précisait hier attendre le rapport de la police verte avant d'aller plus loin. Aucune enquête n'a été demandée à la Sûreté du Québec qui fouillerait déjà l'affaire.

Les principales révélations de la SVP, qui mettent en cause les gestionnaires de l'incinérateur et plusieurs fonctionnaires, sont les suivantes :

■ Tricil avait été autorisée à implanter son incinérateur à côté des lagunes de Mercier, contaminées par 40 millions de litres d'hydrocarbures, à condition de les nettoyer. Elle a attendu les années 80 pour terminer ce travail, d'ailleurs incomplet selon les experts qui estiment à 1 million de litres l'actuel noyau de contaminants qui pollue les eaux souterraines sur une surface de 32 km. La compagnie a cependant renié cet engagement, s'est fait payer 675 000 \$ pour faire le travail et a même demandé, après coup, à Québec de l'exempter de brûler les « boues » et de ne détruire à son incinérateur que les « liquides » ;

■ la compagnie remplira finalement les lagunes avec du sable et d'autres matériaux semblables, ce qui aurait augmenté artificiellement la quantité de boues et diminué les quantités de liquides qu'elle devait brûler, soutient la SVP ;

■ avant que ce remplissage ne soit terminé, elle aurait, selon le témoin dont l'identité est protégée, ajouté d'importantes quantités de boues dans les lagunes, qui provenaient soit de son réservoir de boues ou du réservoir 202, utilisé comme déconteneur des produits toxiques envoyés au feu. Le témoin a assisté personnellement à huit déversements de camions et la SVP a mis la main sur des rapports d'inspection qui confirment l'existence d'un tuyau entre le réservoir-déconteneur et la lagune. Tricil a soutenu que c'était pour « pomper » le contenu de la lagune. Le témoin affirme qu'on l'utilisait plutôt pour remplir la lagune ;

■ les inspecteurs du ministère ont tout vu, en réalité : le tuyau, les quantités de boues dans la lagune qui augmentaient d'une évaluation à

l'autre au lieu de diminuer, le remplissage avec du sable au lieu du nettoyage promis. Ils se sont même surpris vers 1977 de l'attitude plus agressive de la compagnie qui exigeait de leur part qu'ils prennent rendez-vous avant de se présenter ! A la même époque, selon le témoin, Tricil aurait organisé des gardes-à-vue pour qu'on puisse vidanger dans les lagunes sans témoin, souvent la nuit ;

■ le témoin de la SVP a été témoin de l'ordre de remplir la grande lagune, qui aurait été donné par deux inspecteurs de l'Environnement alors que les deux tiers des déchets s'y trouvaient encore.

La SVP estime, à partir de ce témoignage, que plus de 4 millions de litres ont pu être déversés dans les lagunes que Tricil devait en principe nettoyer dès le début des années 70. Tricil évaluait en 1977 à 22,7 millions de litres le contenu des lagunes qui en contenaient 8 millions en 1975 ! La SVP a aussi identifié diverses livraisons de fûts par Tricil — des milliers en fait dont on ne sait s'ils étaient vides ou pleins — vers d'autres sites d'enfouissement aujourd'hui contaminés comme Sainte-Julie de Verchères et Ste-Marie-de-Salomé où la SVP « croit » qu'une partie des boues difficiles à brûler a pu être transportée.

La SVP et Décontamination Mercier ont demandé hier à Québec de « mettre en tutelle », c'est-à-dire prendre le contrôle immédiat des activités de l'incinérateur de Tricil, acheté il y a un an par la firme Laidlaw parce que les responsables actuels de cette usine sont les mêmes qu'à l'époque de Tricil. La SVP demande aussi à Québec de geler les actifs de cette firme dont les actions en Bourse ont subi un sérieux contre-coup avec cette affaire.

Laidlaw promettait publiquement, la veille, de restaurer les lagunes en brûlant sur place ce que son incinérateur peut prendre et acheminer le reste dans des sites autorisés. Le directeur de l'usine, M. Pierre Mercure, déclarait hier soir au DEVOIR que cette restauration se ferait « à nos frais ». Il qualifiait les accusations de « grosses » mais il se donnait le temps de les étudier à fonds avant de poser quelque geste que ce soit.

SNC

Avis de dividende

Le conseil d'administration de la société Le Groupe SNC inc. a déclaré un dividende trimestriel de neuf cents (0,09 \$) l'action quant aux actions de catégorie A à droit de vote subalterne en cours et aux actions de catégorie B en cours de la société, payable le 21 juin 1991 aux actionnaires inscrits aux registres de la société à la fermeture des bureaux le 14 juin 1991.

Par ordre du conseil d'administration
Y. Laverdière
Secrétaire

Montréal (Québec)
Le 6 mai 1991

Le Groupe SNC inc.